

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 079/2018

OBJET : Relative à la désaffectation et au déclassement d'une portion du chemin rural sis au quartier « Jonquières ».

L'an deux mille dix-huit, le 18 du mois de Juin à 20 heures.

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Juin 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Christine DECORDER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN / Jean-Luc CAMBRA / Pierre VESTRI / Jérémy GIBELIN / Véronique PINAL.**PROCURATIONS** : Taoufik FATFOUTA à Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO à Jean-Yves LESSATINI /**ABSENT** : Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Marc LEROY / Françoise DAMILANO / Eddie DEGIOVANNI / Mélanie MORINI / Régine RODRIGUEZ /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le code rural et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,**Vu** l'ordonnance N° 59-115 du 7 janvier 1959,**Vu** la loi n°92-1283 du 11 décembre 1992 codifiant le statut des chemins ruraux,**Vu** le décret n°92-1290 du 11 décembre 1992,**Vu** la délibération N° 7 du Conseil municipal du 18 juin 2018,**Considérant** l'intérêt et la nécessité de procéder à la désaffectation et au déclassement de la portion du chemin communal sis au quartier « Jonquières » entre les parcelles B367, B368 et B375 ayant fait l'objet d'une cession autorisée par délibération du Conseil municipal en date du 4 août 2014,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal :**Constate** la désaffectation et décide le déclassement du chemin rural du quartier Jonquières sis entre les parcelles B367, B375 et B1309**Autorise** le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la désaffectation et du déclassement du chemin rural désigné ci-dessus et à signer tous les actes et tous les documents s'y référant

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 18****Votants : 20****Absents : 7****Pour : 20****Contre : 0****Abstentions : 0**


MAIRIE DE DRAP
AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/06/2018
et publication en mairie le : 20/06/2018